

Une capacité de décision et d'action améliorée

▸ L'extension du champ de la majorité qualifiée¹

Avec la Constitution européenne, le vote à la majorité qualifiée devient la règle générale pour l'adoption des actes par le Conseil des ministres. L'unanimité demeure dans des cas explicitement précisés² par la Constitution européenne.

Ce³ faisant, quelque vingt-cinq nouveaux domaines passent de l'unanimité à la majorité qualifiée⁴. Cette extension porte sur⁵ des sujets de préoccupation importants⁶ pour les citoyens, en particulier les questions relatives au droit pénal, à la politique d'asile et d'immigration, à la coopération judiciaire, à certains aspects de la politique sociale ou à⁷ la culture.

Par ailleurs, le Conseil dispose de la faculté de décider de sa propre initiative, et⁸ à l'unanimité, de passer à la majorité qualifiée (mécanisme dit⁹ des « clauses passerelles »). Cette faculté permet¹⁰ une plus grande souplesse dans la révision du mode de décision dans certains domaines.

問 1 下線部 1 はどういう意味か。

問 2 下線部 2 はどういう意味か。

問 3 下線部 3 は何を指しているか。

問 4 下線部 4 を訳せ。

問 5 下線部 5 はどういう意味か。

問 6 下線部 6 が修飾している語を示せ。

問 7 下線部 7 の文法的役割を説明せよ。

問 8 下線部 8 は何と何とを並べているか。

問 9 下線部 9 を訳せ。

問 10 下線部 10 を訳せ。